

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 16 mars 2017 à 19h30

Etaients présents : A BOUTHEMY maire, M BOUVIER, F BUSSON, F GEFFRAULT, R Baron, P GRANDGIRARD, J DROUILLE, S NIEZ.

Etaients absents : M DELAHAIE, Y MARTIN, B DELALANDE, JEULAND, A GENOUEL.

B Delalande donne pourvoir à M BOUVIER.

Secrétaire de séance : M BOUVIER.

Date de la convocation : 10 mars 2017

Date d'affichage du compte rendu : 28 mars 2017

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

M le Maire revient sur le dernier compte rendu du conseil municipal :

F BUSSON précise qu'il a été fait des modifications par rapport au compte rendu initial. S Niez précise que le compte rendu doit refléter ce qui a été dit à la réunion. Après ses remarques le Maire fait valider le compte rendu.

F BUSSON et S Niez ne signeront pas le compte rendu.

2. TRAVAUX

Bâtiments

Les travaux débuteront par l'entreprise de maçonnerie le lundi 27 mars par le local intergénérationnel.

Un diagnostic « amiante et plomb » est à faire sur les 3 bâtiments rapidement.

La cabane de chantier sera installée sur le parking près du poste transformateur.

Route du Bois Simon

Une intervention sur le réseau d'eaux usées est programmée du 21 au 25 mars.

Les travaux débuteront le 18 avril pour s'achever fin octobre.

- Travaux sur le réseau d'eaux pluviales : du 18 avril au 19 mai
- Effacement des réseaux électrique, téléphone par le SDE 35 du 22 mai au 30 juin.
- Travaux bordures, béton désactivé du 4 septembre au 27 octobre.
- Travaux enrobé fin octobre.

Une déviation sera mise en place du 18 avril au 19 mai pour la pose des réseaux et ensuite pour la réalisation des enrobés. Le reste des travaux se fera en alternat

A noter le raboutage de la voirie sera récupéré pour les besoins de la commune.

Les travaux rue des Lavandières sont prévus aux alentours du 21 juin.

Permis de construire à la SCI. KYD présenté par L MALECOT est en cours d'instruction, le nécessaire a été fait pour être conforme au règlement.

Monsieur la Maire signale que des rendez-vous sont pris chez le notaire pour la signature de la réservation du lot 2 du lotissement des vallons et pour l'achat de la parcelle 3 de la zone d'activités.

3. FINANCES :

Vote des comptes administratifs 2016 et comptes de gestion

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016- RÉSUMÉ				
LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET COMMUNE				
Résultats reportés	25 618.68			58 866.30
Opérations de l'exercice	160 363.28	187 132.00	526 578.38	618 297.82
TOTAUX	185 981.96	187 132.00	526 578.38	677 164.12
Résultats de la clôture		26 768.72		91 719.44
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	1 150.04		150 585.74

BUDGET ASSAINISSEMENT				
Résultats reportés		49 871.80	12 607.81	
Opérations de l'exercice	25 171.00	36 641.00	61 941.15	54 485.75
TOTAUX	25 171.00	86 512.80	74 548.96	54 485.75
Résultats de la clôture		11 470.00		7455.40
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	61 341.80	- 20 063.21	

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET LES VALLONS				
Résultats reportés				
Opérations de l'exercice	205 128.37	355 274.03	233 779.33	351 551.18
TOTAUX	205 128.37	335 274.03	233 779.33	351 551.18
Résultats de la clôture	130 145.66			117 771.85
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	130 145.66		117 771.85
LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ZONE D'ACTIVITES				
Résultats reportés				
Opérations de l'exercice	201 309.39	46 047.95	155 261.44	173 261.92
TOTAUX	201 309.39	46 047.95	155 261.44	173 261.92
Résultats de la clôture	-155 261.44			18 000.48
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- 155 261.44			18 000.48

M le Percepteur confirme les résultats des comptes administratifs.

Préparation du budget 2017 – achats à prévoir :

Les principaux achats portent sur :

Le remplacement d'une fenêtre à la sacristie (environ 3000 €), le projet d'éco-pâturage (environ 12 000€), le raccordement par la fibre de la bibliothèque à la mairie (environ 5000 €), un abri bus, de l'électroménager pour la mairie et le foyer intergénérationnel, des bornes en apport volontaire pour les déchets, du mobilier à la bibliothèque, le remplacement de matériel informatique, la remise en état des équipements de sécurité à la salle de sports.

Remboursement d'un acompte salle de la Fontaine

Vu la demande présentée par M PAUGAM en vue d'obtenir le remboursement de l'acompte de 27.50€ versé pour la location de la salle de la Fontaine le 3 et 4 juin 2017,

Vu l'article 4 du règlement de la Salle de la Fontaine approuvé le 23 mars 2013,

Compte tenu des motifs invoqués,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le motif de désistement présenté
- autorise le maire à rembourser l'acompte versé

Les élus font remarquer que les demandes de remboursement sont de plus en plus fréquentes et qu'il ne faudrait pas que le remboursement soit systématique pour conserver sa pertinence.

Indemnités des élus

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de délibérer de nouveau sur les indemnités des élus, en effet l'indice de référence au calcul de ces indemnités a changé au 1^{er} janvier, il est passé de l'indice 1015 à l'indice 1022, il convient donc de noter dans la délibération que l'indice de référence sera l'indice terminal et non plus un indice chiffré comme c'était le cas jusqu'à présent.

QUESTIONS DIVERSES.

Concernant les épaves sur le domaine privé

Madame NIEZ signale que d'après les éléments en sa possession, c'est au Maire de faire le nécessaire pour enlever ou faire enlever ces épaves. Une négociation amiable ou un courrier peut être envisagé.

Le maire répond que cela n'est pas de sa compétence.

Concernant le personnel communal

Une rencontre maire, adjoints, personnel administratif, personnel technique, CDG 35, élus syndicaux a eu lieu à propos du mode de calcul des heures.

Après un échange, le mode de calcul existant ne correspond pas à la réalité des heures effectués et des heures à faire réellement. Il faut revenir à un système plus simplifié.

Les élus syndicaux, en accord avec le maire se proposent de revoir le calcul de l'année 2016 et si besoin récupérer ces heures.

Pour l'année 2017 le calcul va être revu depuis le début de l'année, une feuille de pointage des heures effectuées sera remise à chaque salarié avec le bulletin de salaire en début de mois

Fin de séance à 22h 15